

Novembre 2019

Cette lettre d'information vous présente :

1. Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français.
2. Une actualité spéciale « conformité ».
3. Les publications KPMG concernant le secteur bancaire.
4. Nos émissions de radio passées ou à venir.

1. Développements réglementaires

Consultation de la Commission européenne sur la finalisation des réformes Bâle 3

La Commission européenne a lancé le 11 octobre 2019 une consultation sur la mise en œuvre des réformes de Bâle 3 finalisées dans l'UE. L'objectif de cette consultation est de permettre à la Commission de préparer sa proposition législative pour transposer la réforme de la finalisation de Bâle 3 pour les banques européennes.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Consultation du Comité de Bâle sur les informations du pilier 3 portant sur le risque de marché et les expositions souveraines

Le Comité de Bâle a mis en consultation le 14 novembre 2019, 2 documents sur les informations à publier au titre du pilier 3 : le 1er propose un ensemble d'exigences révisées en matière de communication liées à la finalisation du dispositif de risque de marché et le 2ème porte sur l'information communiquée de façon volontaire sur les expositions souveraines.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Rapport de l'EBA visant à favoriser le développement de services financiers transfrontaliers

L'Autorité Bancaire Européenne a publié le 29 octobre 2019 un rapport destiné à la Commission européenne appelant à une plus grande harmonisation de la réglementation en matière de services financiers dans le but de favoriser leur développement en Europe.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Avis de l'EBA sur le renforcement de la protection des déposants

L'Autorité Bancaire Européenne a publié le 30 octobre 2019 un 2nd avis adressé à

la Commission européenne sur la mise en œuvre de la Directive sur les Systèmes de Garantie des Dépôts (DGSD) dans l'UE. Cet avis met l'accent sur le système de garantie de dépôts actuel et propose un certain nombre de modifications du cadre juridique de l'UE, visant à renforcer la protection des déposants, à améliorer leur information, à renforcer la stabilité financière et l'efficacité opérationnelle des SGD.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Amélioration de la qualité des actifs des banques de l'UE : constats de l'EBA

L'Autorité Bancaire Européenne a publié un rapport qui met en avant l'amélioration de la qualité des actifs du secteur bancaire de l'UE au cours des 4 dernières années avec un total de Non Performing Loans (NPL) qui est passé de plus de 1 150 milliards d'euros en juin 2015 à 636 milliards d'euros en juin 2019, et un taux de couverture de ces NPL passant de 43,6% à 44,9% sur la même période.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Consultation de l'EBA sur la notification des passeports européens

L'Autorité Bancaire Européenne a lancé le 13 novembre 2019 une consultation sur ses projets de normes techniques (RTS et ITS) portant sur le process de notification dans le cadre du passeport européen afin d'améliorer la qualité et la cohérence de l'information qui doit être fournie aux autorités par un établissement de crédit qui a l'intention d'ouvrir une succursale ou de fournir des services dans un autre État membre.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Evolution du paysage réglementaire et prudentiel dans l'UE

Les autorités de supervision et de régulation européennes ont publié leur programme de travail et leurs priorités pour 2020 ainsi qu'un programme complet de convergence en matière de réglementation, d'orientation et de surveillance, avec notamment l'objectif de poursuivre les progrès réalisés au sein de l'Union bancaire, une gestion efficace du Brexit, la finance durable, le développement des nouvelles technologies et la protection des consommateurs.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#) et [ici](#) et [ici](#)

2. Conformité

Commercialisation de produits financiers aux personnes âgées vulnérables

Le pôle ACPR/AMF a publié une synthèse des réponses à la consultation publique lancée en décembre 2018 sur la commercialisation de produits financiers aux personnes âgées vulnérables et annonce les prochaines étapes de cette réflexion collective sur les moyens d'identifier les bonnes pratiques de commercialisation.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte contre la corruption

L'Agence Française Anticorruption a publié un projet de guide pratique relatif à la politique de cadeaux et invitations dans les entreprises, associations et fondations. Il s'agit d'un guide opérationnel qui encadre les établissements dans la mise en œuvre de la politique sur les cadeaux et invitations.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte contre l'évasion fiscale

Les Etats membres de l'UE ont retiré la Suisse de leur liste dite "grise" des paradis fiscaux, estimant qu'elle "se conforme à tous les engagements en matière de coopération fiscale". La Suisse faisait partie de la liste dite "grise" qui regroupe tous les mauvais élèves en matière fiscale ayant pris des engagements non encore concrétisés, depuis le début de son établissement par l'UE le 5 décembre 2017.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

PRIIPS

Les autorités européennes de supervision (EBA, ESMA, EIOPA) ont publié le 16 octobre une consultation sur les changements apportés au KID (Key Information Document). L'objectif est d'adresser les problématiques identifiées par les acteurs depuis la mise en place du KID en 2018.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

EMIR

L'Association française des marchés financiers a publié en octobre un dossier d'information sur EMIR « des dérivés sous haute surveillance »

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

3. Publications

Réflexions Réglementaires N°7

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

Transforming Compliance in Financial Services

Cette étude réalisée par KPMG UK propose des axes de transformations de la fonction Conformité qui a fait l'objet d'une forte croissance et d'investissements majeurs depuis la crise financière.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

Information Pilier 3 : Un défi pour les établissements de crédit ?

Cette étude fait un état des lieux des pratiques en cours en comparant les rapports Pilier 3 d'un panel de 17 banques européennes sur la base des informations publiées au 31 décembre 2018.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

4. KPMG Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Emission Novembre 2019

Notre émission du mois de novembre est disponible depuis le 28 novembre sur la page de Radio KPMG, accessible via KPMG.fr et intègre une interview de Jean-François Dandé, Associé KPMG spécialiste des instruments financiers qui présente les principaux points d'attention pour la clôture 2019.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Contacts

Fabrice Odent

Associé Responsable
du secteur Banque
01.55.68.72.27

Sylvie Miet

Associée Responsable
du secteur banque Bancaire

Stéphane Salabert

Associé en charge
des sujets Conformité
01.55.68.72.39

kpmg.fr/mediasocial



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

Pour ne plus recevoir aucune communication de KPMG, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.